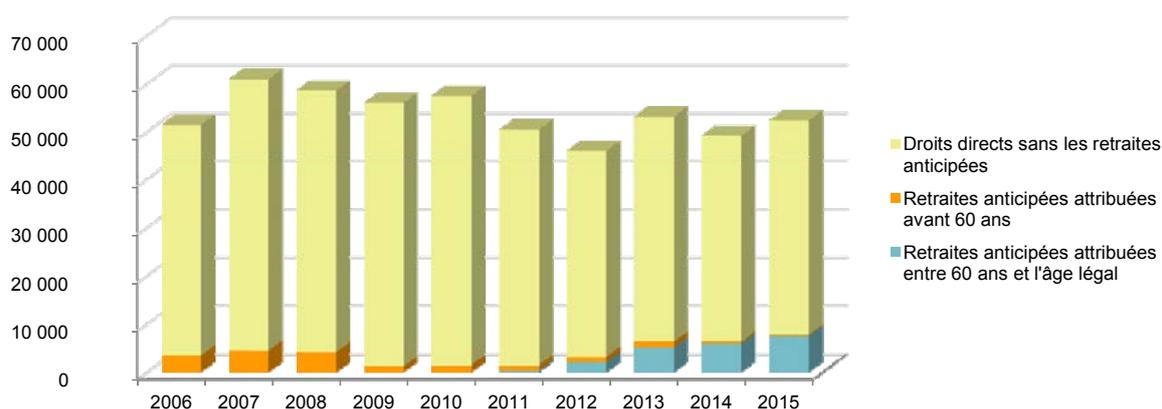




**Retraités résidant en Carsat Sud-Est**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	26 708	38 257	64 965
Droits directs (retraites personnelles)	25 230	27 086	52 316
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 478	11 171	12 649
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2 917	2 895	5 812

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 378	2 213	8 591
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,5 ans	63,4 ans	62,9 ans
Droits dérivés	74,2 ans	73,2 ans	73,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,2%	10,6%	9,0%
Retraités bénéficiant d'une surcote	17,8%	14,5%	16,1%
Polypensionnés	58,9%	42,3%	50,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	497 007	619 128	1 116 135
Retraités percevant un droit direct seul	484 587	431 627	916 214
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 547	43 810	45 357
Retraités percevant les deux à la fois	10 873	143 691	154 564
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	6,7%	5,2%	5,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	39 812	11 072	50 884
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	767 €	591 €	669 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 134 €	996 €	1 076 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,9%	51,9%	38,9%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

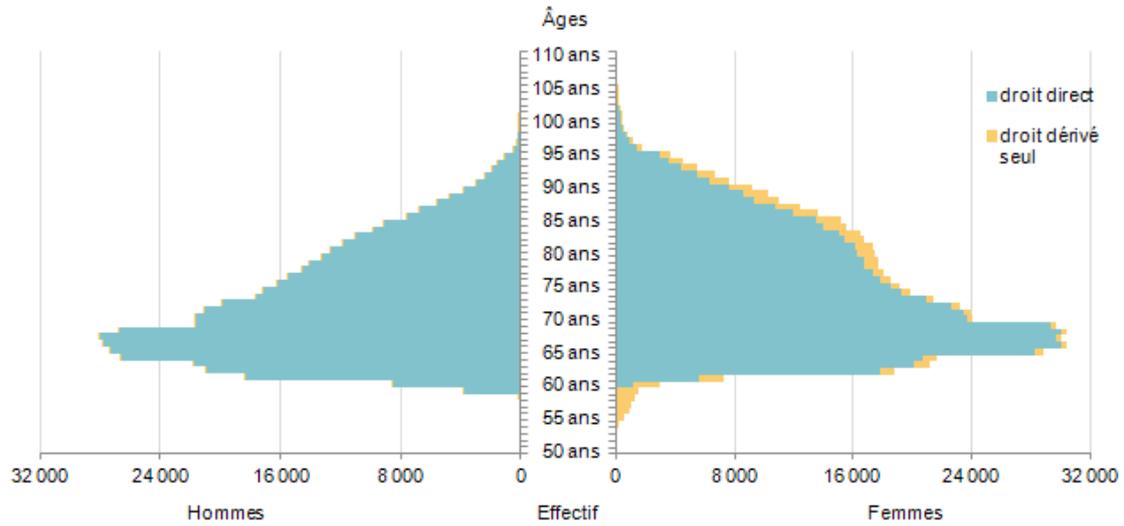
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

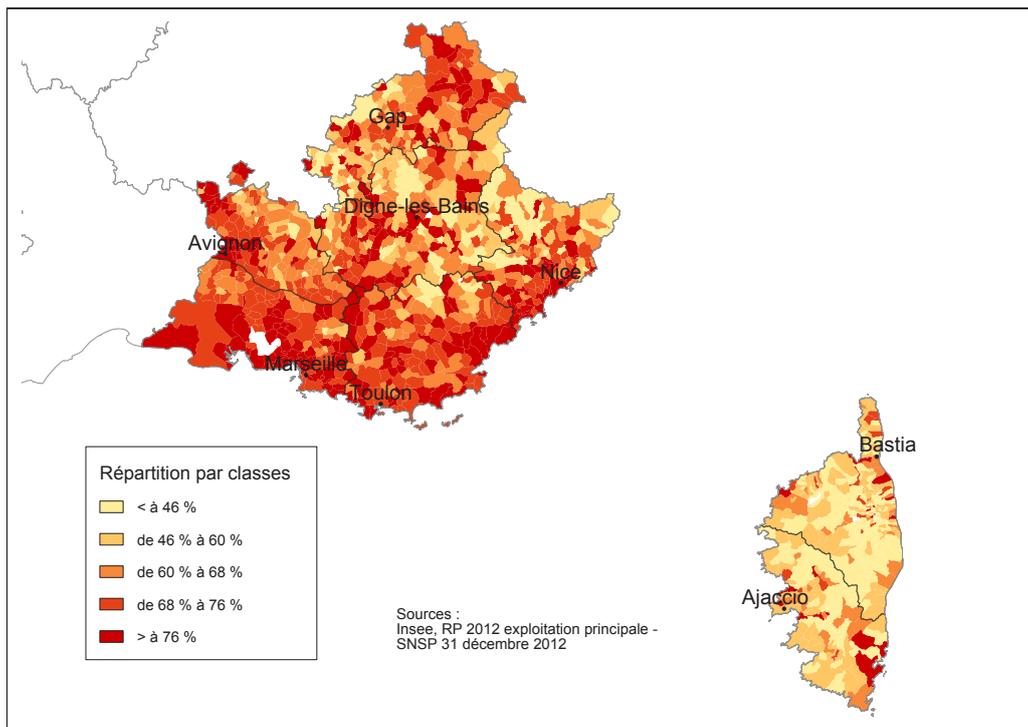
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Sud-Est



## Prestataires payés par la Carsat Sud-Est

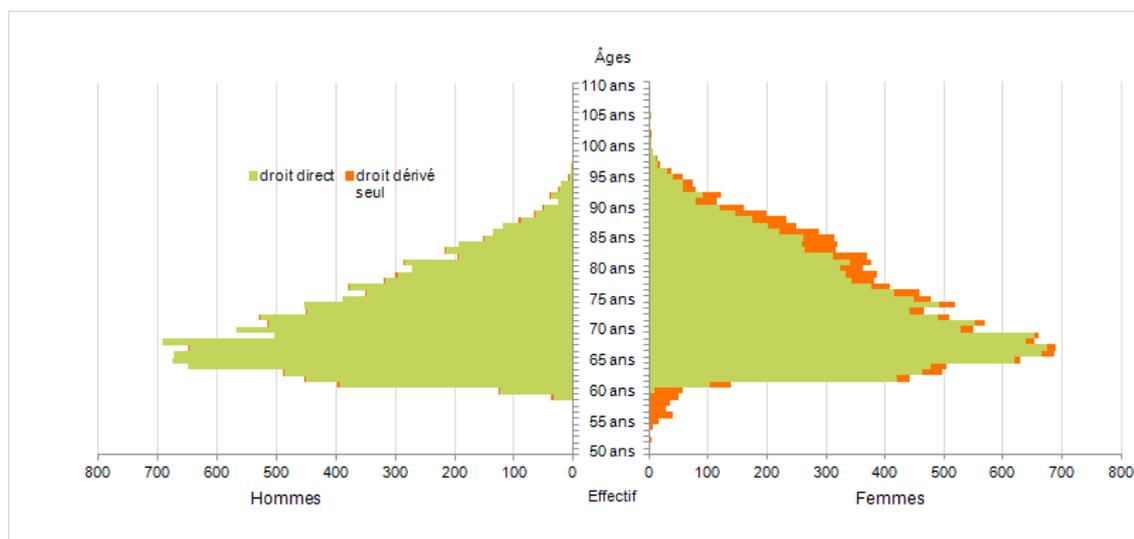
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
04 - Alpes-de-Haute-Provence	15 104	17 949	33 053
05 - Hautes-Alpes	12 032	14 318	26 350
06 - Alpes-Maritimes	95 167	120 426	215 593
13 - Bouches-du-Rhône	163 913	200 669	364 582
2A - Corse-du-Sud	10 230	11 929	22 159
2B - Haute-Corse	11 854	14 027	25 881
83 - Var	89 626	111 989	201 615
84 - Vaucluse	43 988	55 420	99 408
<b>Total Carsat Sud-Est</b>	<b>441 914</b>	<b>546 727</b>	<b>988 641</b>
<b>Total hors Carsat Sud-Est</b>	<b>71 551</b>	<b>75 367</b>	<b>146 918</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>513 465</b>	<b>622 094</b>	<b>1 135 559</b>

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	724	982	1 706
Droits directs (retraites personnelles)	681	658	1 339
Droits dérivés (retraites de réversion)	43	324	367
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	110	117	227
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	64	23	87
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	63,4 ans	63,9 ans	63,7 ans
Droits dérivés	72,8 ans	71,3 ans	71,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	62,6%	46,7%	54,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	11 528	13 610	25 138
Retraités percevant un droit direct seul	11 225	9 535	20 760
Retraités percevant un droit dérivé seul	46	1 429	1 475
Retraités percevant les deux à la fois	257	2 646	2 903
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	12,4%	11,1%	11,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	352	123	475
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,4 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	671 €	556 €	609 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 117 €	1 000 €	1 064 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	37,4%	56,0%	46,9%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

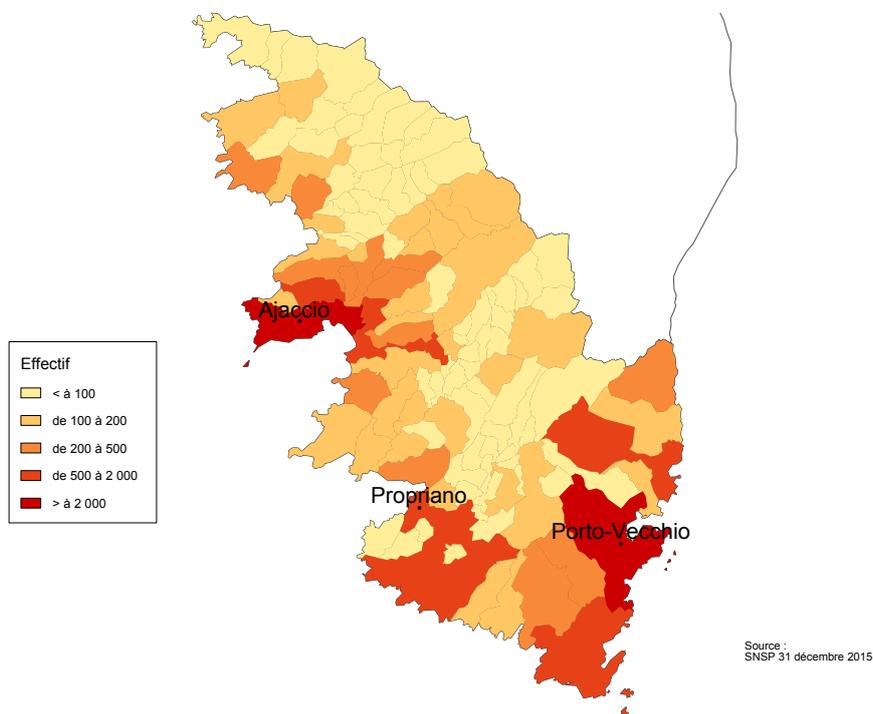
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Ajaccio</b>			
Nombre total de retraités	4 578	5 970	10 548
Retraités percevant un droit direct seul	4 462	4 068	8 530
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	668	684
Retraités percevant les deux à la fois	100	1 234	1 334
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	16,0%	13,6%	14,6%
<b>Porto-Vecchio</b>			
Nombre total de retraités	1 025	1 125	2 150
Retraités percevant un droit direct seul	1 003	801	1 804
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	128	131
Retraités percevant les deux à la fois	19	196	215
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	14,2%	10,0%	12,0%
<b>Propriano</b>			
Nombre total de retraités	310	354	664
Retraités percevant un droit direct seul	305	234	539
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	46	47
Retraités percevant les deux à la fois	4	74	78
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	16,1%	16,9%	16,6%

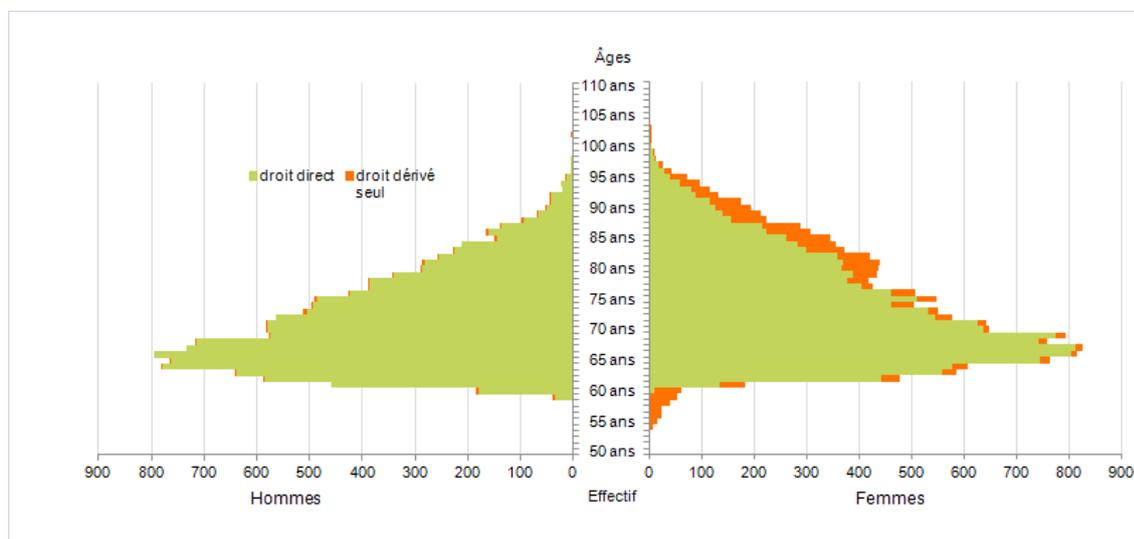
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	852	1 037	1 889
Droits directs (retraites personnelles)	792	723	1 515
Droits dérivés (retraites de réversion)	60	314	374
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	145	124	269
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	77	20	97
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	63,2 ans	63,9 ans	63,6 ans
Droits dérivés	74,2 ans	71,9 ans	72,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	63,9%	43,2%	54,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	13 152	15 622	28 774
Retraités percevant un droit direct seul	12 763	10 792	23 555
Retraités percevant un droit dérivé seul	71	1 797	1 868
Retraités percevant les deux à la fois	318	3 033	3 351
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	11,5%	12,0%	11,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	427	117	544
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,4 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	665 €	546 €	601 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 095 €	984 €	1 048 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	35,3%	58,8%	47,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

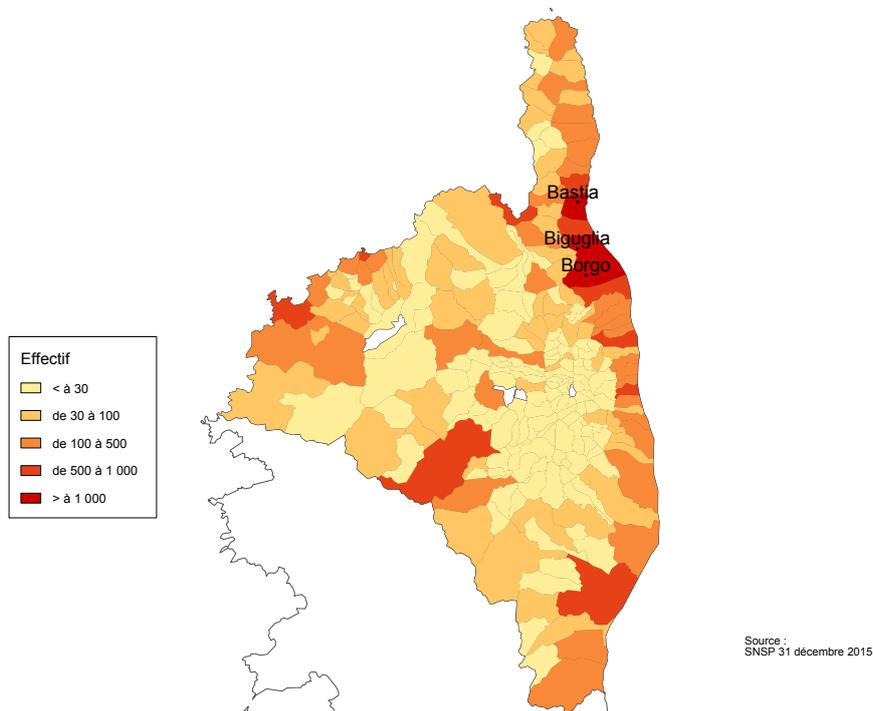
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Bastia</b>			
Nombre total de retraités	2 983	4 066	7 049
Retraités percevant un droit direct seul	2 888	2 663	5 551
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	544	558
Retraités percevant les deux à la fois	81	859	940
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	16,1%	18,8%	17,6%
<b>Borgo</b>			
Nombre total de retraités	519	589	1 108
Retraités percevant un droit direct seul	511	419	930
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	48	49
Retraités percevant les deux à la fois	7	122	129
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,8%	10,9%	10,4%
<b>Biguglia</b>			
Nombre total de retraités	513	556	1 069
Retraités percevant un droit direct seul	493	388	881
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	49	53
Retraités percevant les deux à la fois	16	119	135
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,9%	7,9%	6,5%

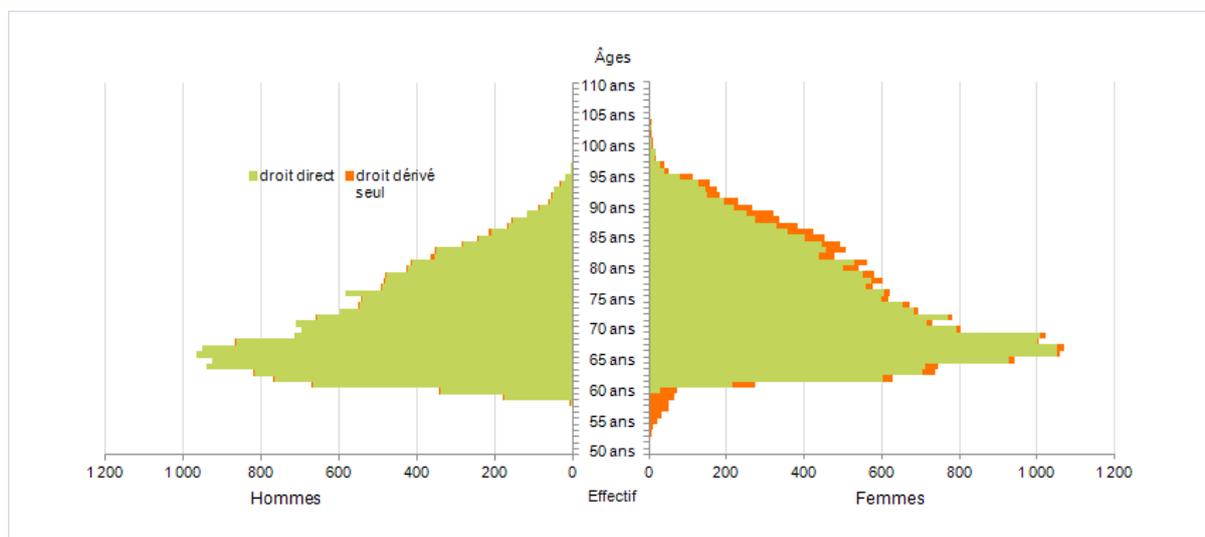
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

### Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	908	1 238	2 146
Droits directs (retraites personnelles)	851	838	1 689
Droits dérivés (retraites de réversion)	57	400	457
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	81	87	168
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	258	64	322
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,3 ans	63,3 ans	62,8 ans
Droits dérivés	75,0 ans	72,9 ans	73,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	68,4%	52,9%	60,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	17 035	20 243	37 278
Retraités percevant un droit direct seul	16 525	13 967	30 492
Retraités percevant un droit dérivé seul	62	1 428	1 490
Retraités percevant les deux à la fois	448	4 848	5 296
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	4,4%	3,9%	4,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 715	357	2 072
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,6 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	737 €	556 €	639 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 125 €	978 €	1 068 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,1%	56,3%	41,0%

### Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

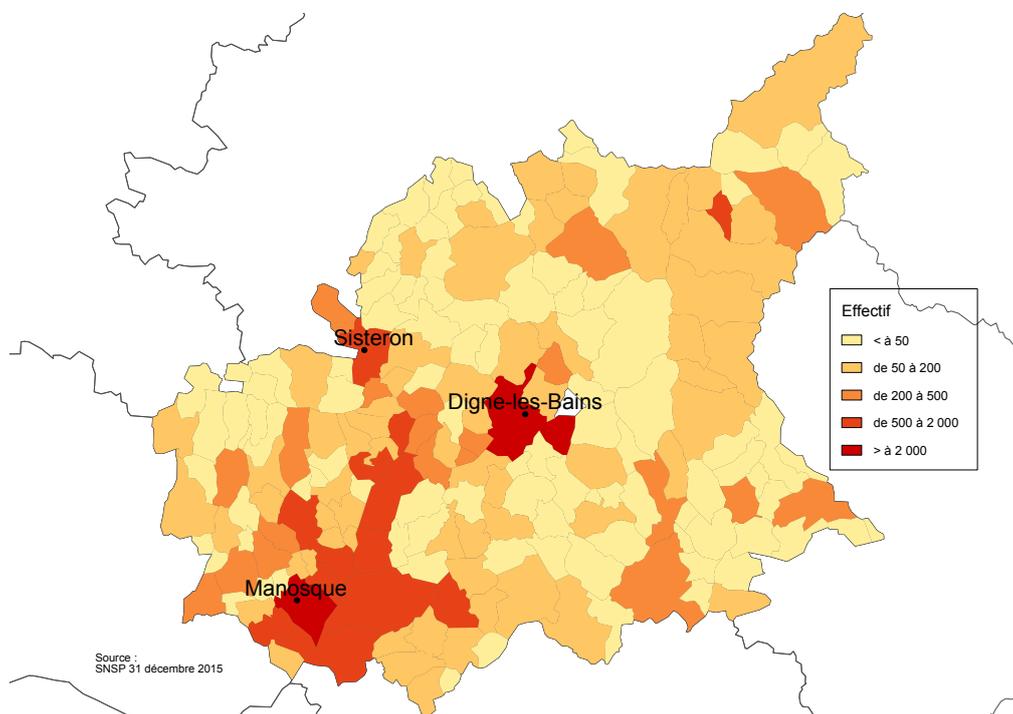
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Manosque</b>			
Nombre total de retraités	2 205	2 904	5 109
Retraités percevant un droit direct seul	2 143	1 959	4 102
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	200	204
Retraités percevant les deux à la fois	58	745	803
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,9%	4,5%	5,1%
<b>Digne-les-Bains</b>			
Nombre total de retraités	1 611	2 186	3 797
Retraités percevant un droit direct seul	1 573	1 516	3 089
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	148	151
Retraités percevant les deux à la fois	35	522	557
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,1%	5,2%	7,3%
<b>Sisteron</b>			
Nombre total de retraités	816	1 088	1 904
Retraités percevant un droit direct seul	793	700	1 493
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	95	96
Retraités percevant les deux à la fois	22	293	315
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,8%	5,6%	4,4%

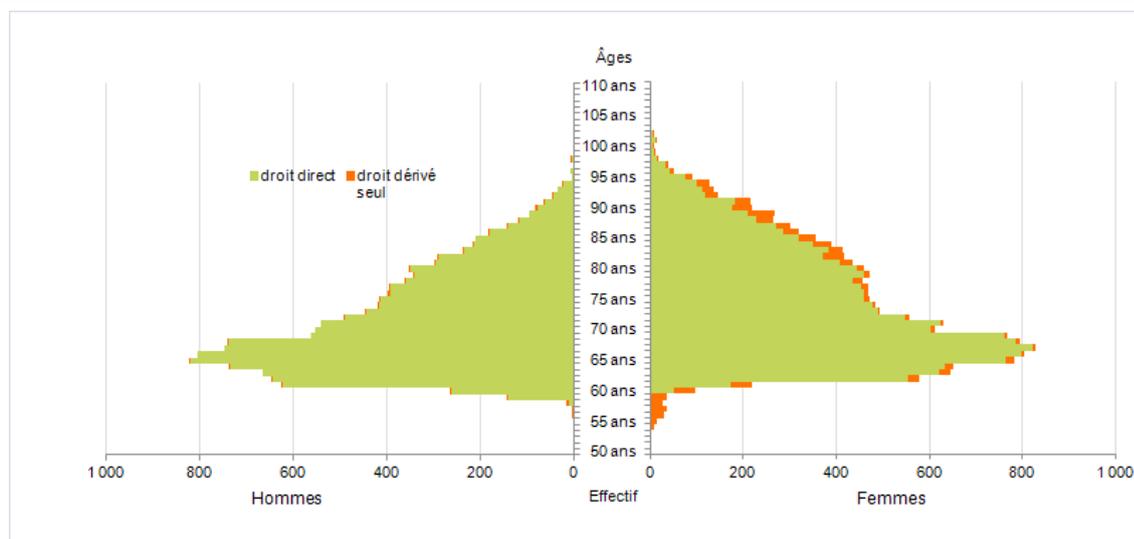
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	753	986	1 739
Droits directs (retraites personnelles)	706	723	1 429
Droits dérivés (retraites de réversion)	47	263	310
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	38	60	98
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	207	80	287
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,1 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	75,1 ans	72,5 ans	72,9 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	71,7%	54,9%	63,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	13 583	16 146	29 729
Retraités percevant un droit direct seul	13 179	11 547	24 726
Retraités percevant un droit dérivé seul	74	1 016	1 090
Retraités percevant les deux à la fois	330	3 583	3 913
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,8%	3,1%	2,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 618	477	2 095
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	74,6 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	677 €	549 €	607 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 111 €	956 €	1 044 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,8%	57,0%	42,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

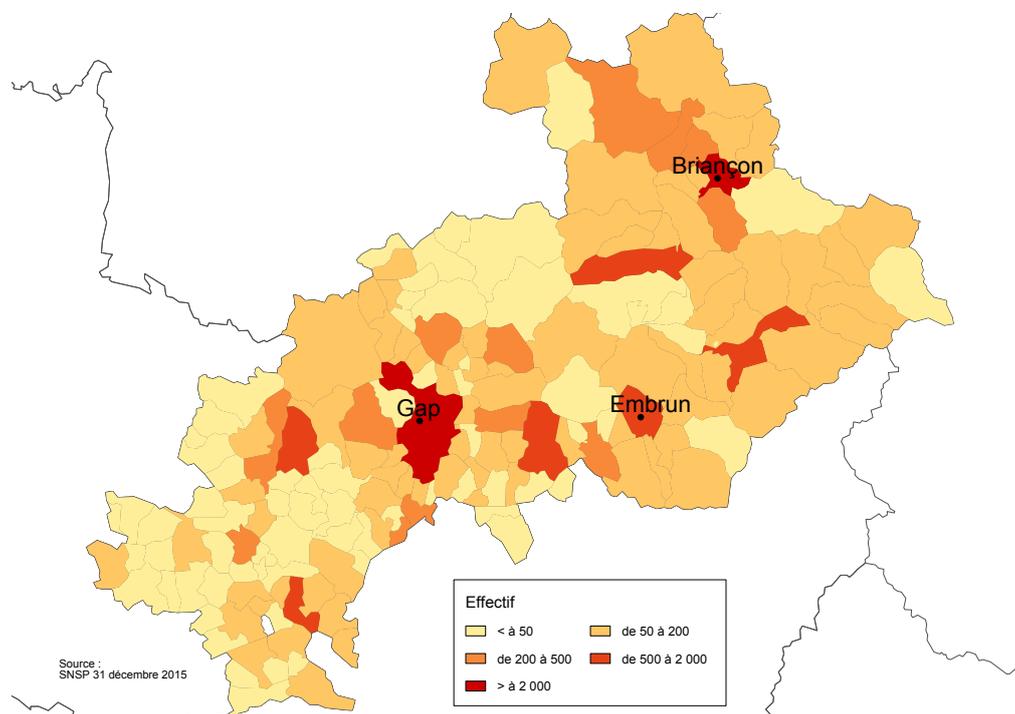
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Gap</b>			
Nombre total de retraités	3 700	4 952	8 652
Retraités percevant un droit direct seul	3 606	3 541	7 147
Retraités percevant un droit dérivé seul	12	284	296
Retraités percevant les deux à la fois	82	1 127	1 209
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,3%	3,8%	4,0%
<b>Briançon</b>			
Nombre total de retraités	966	1 248	2 214
Retraités percevant un droit direct seul	945	905	1 850
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	59	60
Retraités percevant les deux à la fois	20	284	304
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,9%	4,1%	3,6%
<b>Embrun</b>			
Nombre total de retraités	804	941	1 745
Retraités percevant un droit direct seul	776	660	1 436
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	68	70
Retraités percevant les deux à la fois	26	213	239
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,6%	3,5%	3,6%

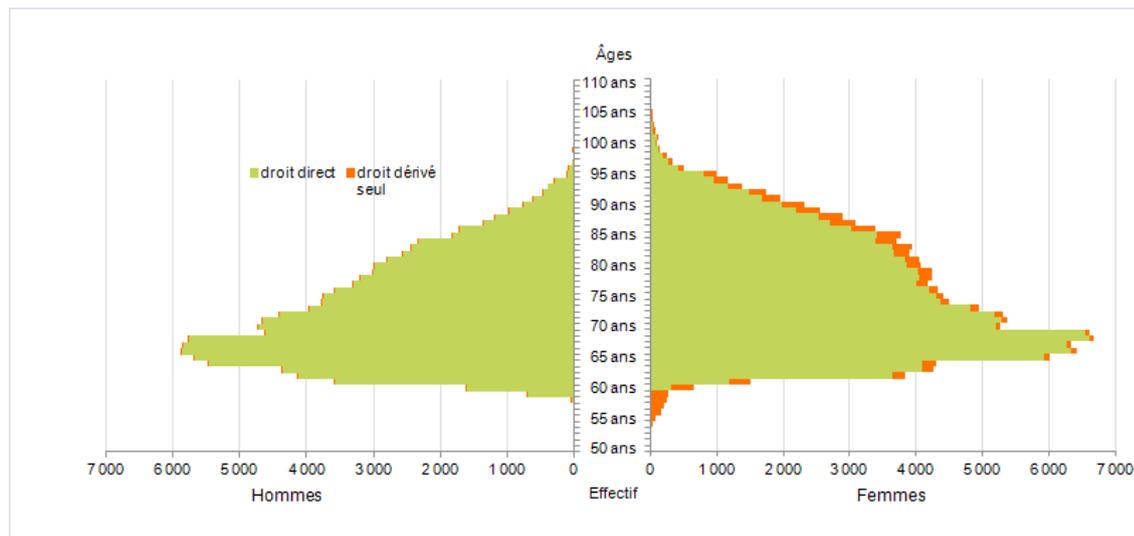
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 590	8 258	13 848
Droits directs (retraites personnelles)	5 299	5 890	11 189
Droits dérivés (retraites de réversion)	291	2 368	2 659
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	731	619	1 350
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 231	576	1 807
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,7 ans	63,5 ans	63,2 ans
Droits dérivés	74,3 ans	74,2 ans	74,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	60,9%	41,3%	50,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	109 250	141 019	250 269
Retraités percevant un droit direct seul	106 541	99 705	206 246
Retraités percevant un droit dérivé seul	270	8 996	9 266
Retraités percevant les deux à la fois	2 439	32 318	34 757
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	7,4%	4,7%	5,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 926	2 728	10 654
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,8 ans	75,7 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	760 €	612 €	677 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 134 €	1 006 €	1 073 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,9%	46,7%	36,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

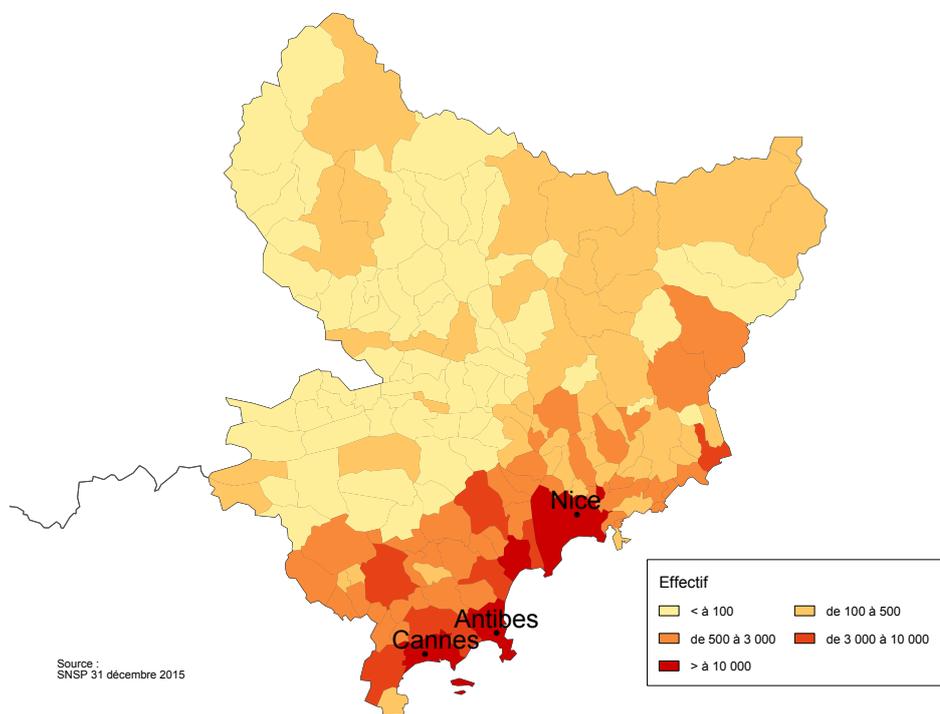
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Nice</b>			
Nombre total de retraités	33 809	46 123	79 932
Retraités percevant un droit direct seul	32 904	32 351	65 255
Retraités percevant un droit dérivé seul	93	2 790	2 883
Retraités percevant les deux à la fois	812	10 982	11 794
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	12,4%	6,1%	8,8%
<b>Antibes</b>			
Nombre total de retraités	8 073	10 942	19 015
Retraités percevant un droit direct seul	7 884	7 810	15 694
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	670	694
Retraités percevant les deux à la fois	165	2 462	2 627
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	3,9%	4,1%
<b>Cannes</b>			
Nombre total de retraités	8 790	12 832	21 622
Retraités percevant un droit direct seul	8 580	8 780	17 360
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	858	876
Retraités percevant les deux à la fois	192	3 194	3 386
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,6%	5,7%	6,1%

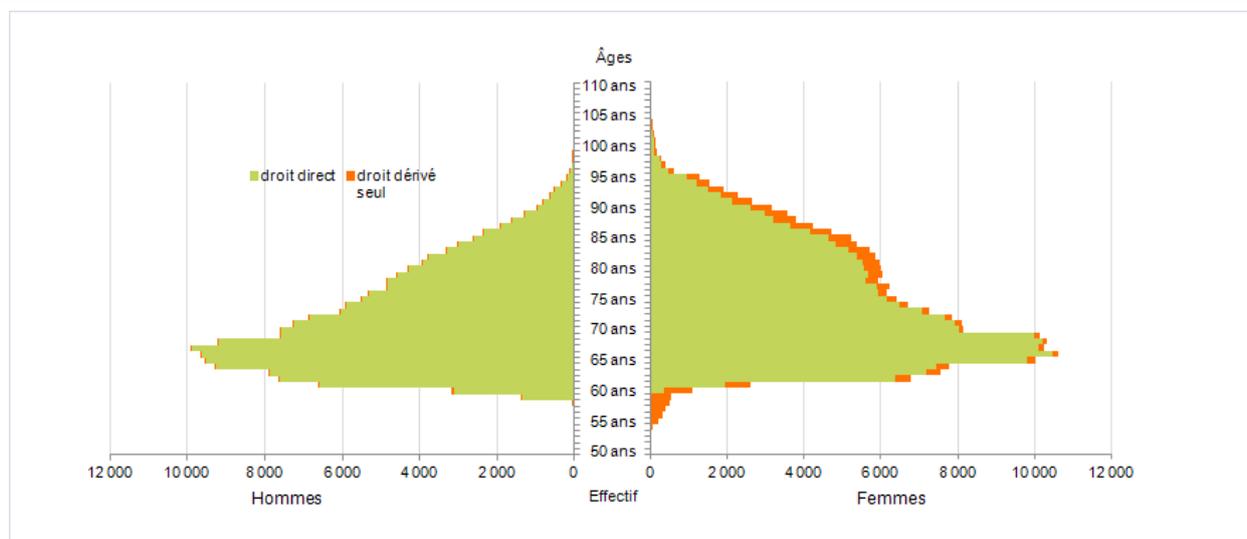
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

### Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	9 301	13 358	22 659
Droits directs (retraites personnelles)	8 823	9 501	18 324
Droits dérivés (retraites de réversion)	478	3 857	4 335
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	914	1 033	1 947
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 358	787	3 145
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,4 ans	63,3 ans	62,8 ans
Droits dérivés	74,9 ans	73,2 ans	73,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	48,4%	35,8%	41,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	172 426	213 374	385 800
Retraités percevant un droit direct seul	168 416	145 286	313 702
Retraités percevant un droit dérivé seul	432	16 089	16 521
Retraités percevant les deux à la fois	3 578	51 999	55 577
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	7,4%	5,8%	6,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	13 810	3 557	17 367
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,0 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	828 €	608 €	706 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 138 €	998 €	1 083 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,7%	53,2%	38,5%

### Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

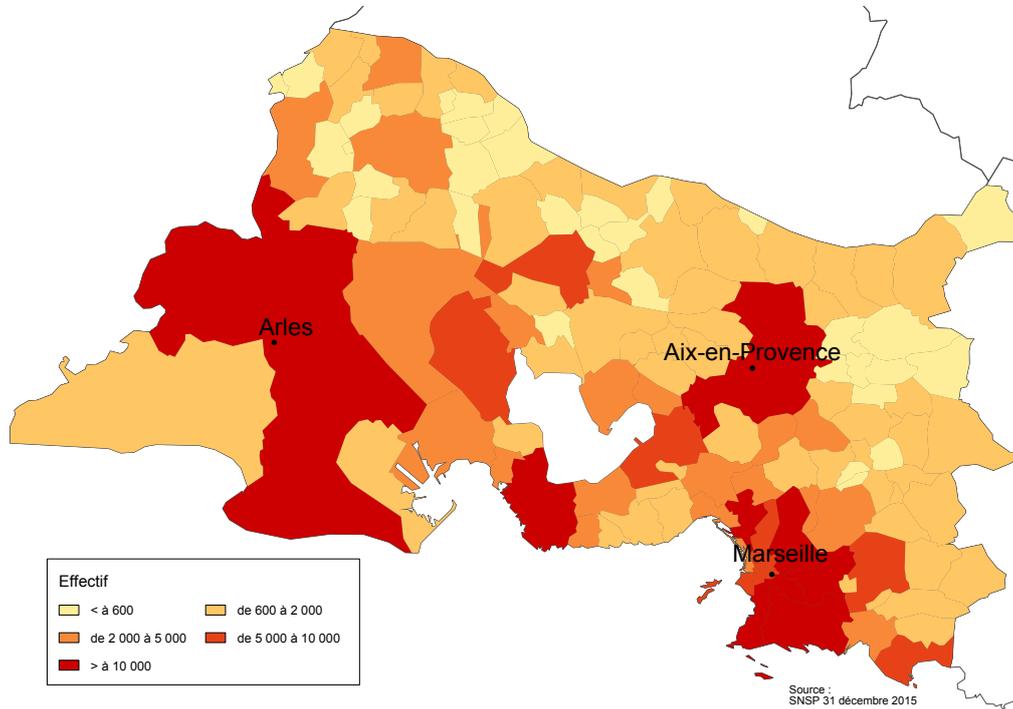
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Marseille</b>			
Nombre total de retraités	58 006	78 310	136 316
Retraités percevant un droit direct seul	56 527	53 651	110 178
Retraités percevant un droit dérivé seul	125	5 371	5 496
Retraités percevant les deux à la fois	1 354	19 288	20 642
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,0%	7,7%	9,1%
<b>Aix-en-Provence</b>			
Nombre total de retraités	10 631	14 104	24 735
Retraités percevant un droit direct seul	10 442	10 151	20 593
Retraités percevant un droit dérivé seul	29	988	1 017
Retraités percevant les deux à la fois	160	2 965	3 125
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,4%	4,6%	5,8%
<b>Arles</b>			
Nombre total de retraités	4 941	6 080	11 021
Retraités percevant un droit direct seul	4 816	4 030	8 846
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	581	599
Retraités percevant les deux à la fois	107	1 469	1 576
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,2%	6,6%	6,4%

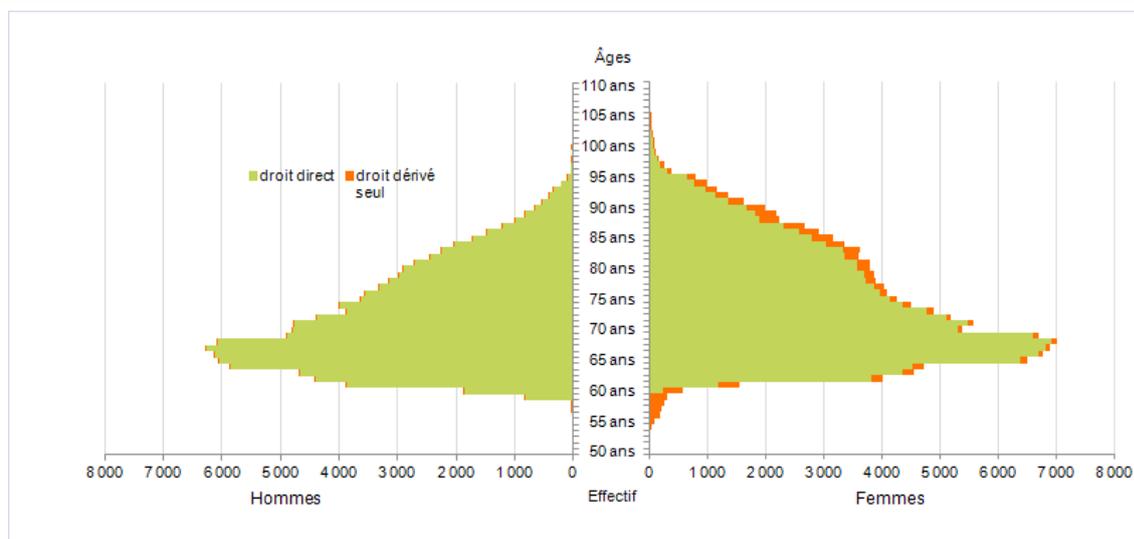
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 550	8 193	13 743
Droits directs (retraites personnelles)	5 236	5 812	11 048
Droits dérivés (retraites de réversion)	314	2 381	2 695
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	569	570	1 139
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 384	414	1 798
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,4 ans	63,4 ans	62,9 ans
Droits dérivés	73,7 ans	73,1 ans	73,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	66,2%	44,8%	55,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	110 552	136 698	247 250
Retraités percevant un droit direct seul	108 012	97 596	205 608
Retraités percevant un droit dérivé seul	322	8 876	9 198
Retraités percevant les deux à la fois	2 218	30 226	32 444
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	5,5%	4,3%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 741	2 453	11 194
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	74,9 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	726 €	575 €	642 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 139 €	999 €	1 078 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,1%	50,4%	38,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

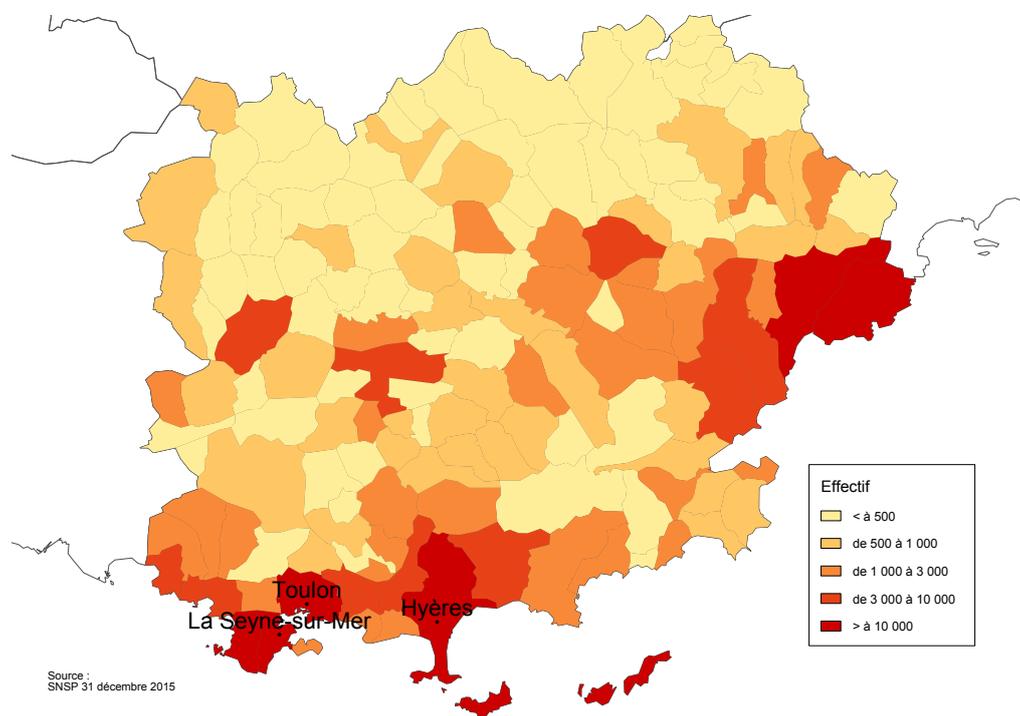
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Toulon</b>			
Nombre total de retraités	14 067	20 093	34 160
Retraités percevant un droit direct seul	13 736	13 870	27 606
Retraités percevant un droit dérivé seul	36	1 575	1 611
Retraités percevant les deux à la fois	295	4 648	4 943
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,8%	7,5%	9,3%
<b>Seyne-sur-Mer (La)</b>			
Nombre total de retraités	6 556	8 262	14 818
Retraités percevant un droit direct seul	6 398	5 623	12 021
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	625	638
Retraités percevant les deux à la fois	145	2 014	2 159
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,5%	5,8%	6,5%
<b>Hyères</b>			
Nombre total de retraités	5 780	7 819	13 599
Retraités percevant un droit direct seul	5 658	5 673	11 331
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	473	492
Retraités percevant les deux à la fois	103	1 673	1 776
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,4%	3,8%	4,9%

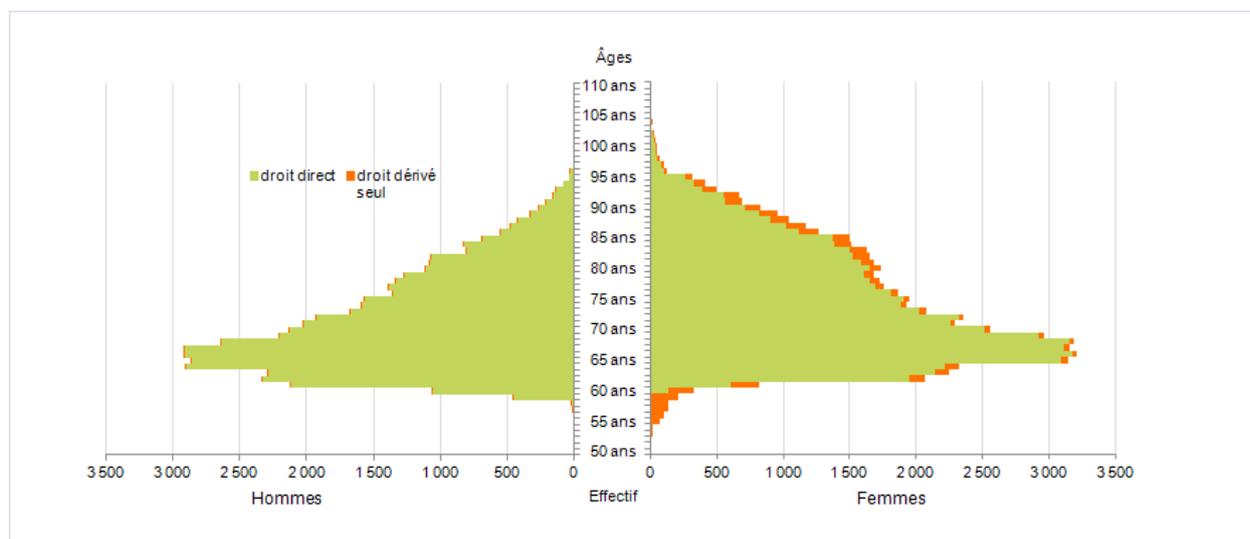
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 030	4 205	7 235
Droits directs (retraites personnelles)	2 842	2 941	5 783
Droits dérivés (retraites de réversion)	188	1 264	1 452
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	329	285	614
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	799	249	1 048
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	63,2 ans	62,7 ans
Droits dérivés	73,3 ans	72,4 ans	72,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	66,4%	52,6%	59,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	49 480	62 412	111 892
Retraités percevant un droit direct seul	47 925	43 197	91 122
Retraités percevant un droit dérivé seul	270	4 179	4 449
Retraités percevant les deux à la fois	1 285	15 036	16 321
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	5,2%	4,4%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 223	1 260	6 483
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,6 ans	74,6 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	746 €	560 €	643 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 129 €	970 €	1 063 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,9%	57,4%	42,1%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

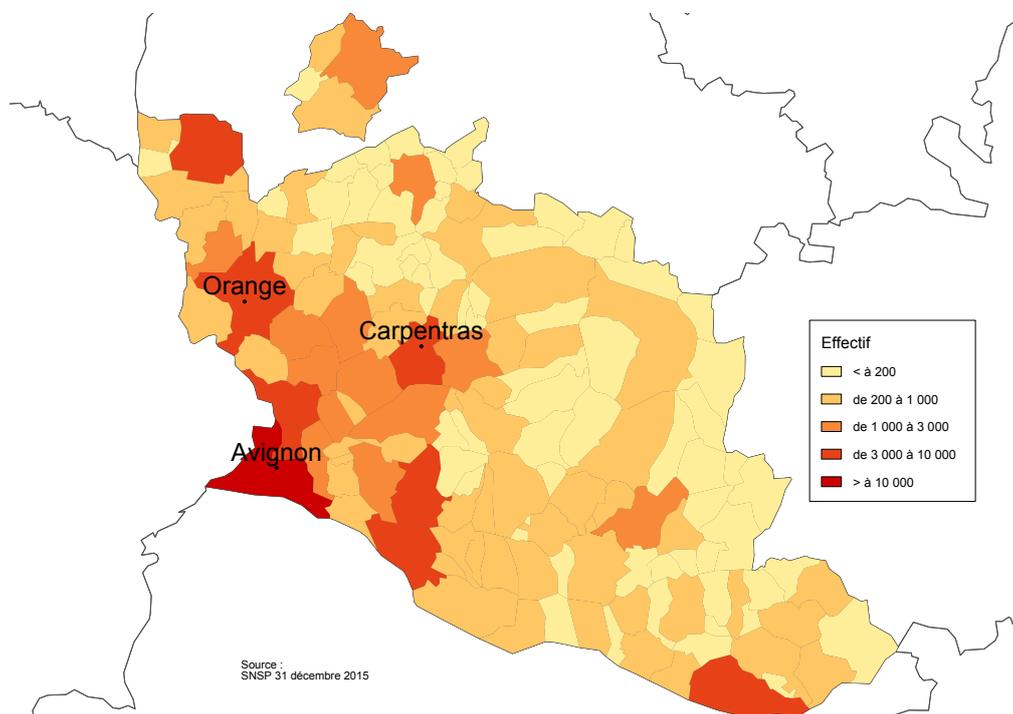
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Avignon</b>			
Nombre total de retraités	6 859	9 716	16 575
Retraités percevant un droit direct seul	6 635	6 670	13 305
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	653	675
Retraités percevant les deux à la fois	202	2 393	2 595
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	11,4%	7,5%	9,1%
<b>Orange</b>			
Nombre total de retraités	2 527	3 424	5 951
Retraités percevant un droit direct seul	2 445	2 241	4 686
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	251	266
Retraités percevant les deux à la fois	67	932	999
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,0%	5,5%	5,7%
<b>Carpentras</b>			
Nombre total de retraités	2 517	3 302	5 819
Retraités percevant un droit direct seul	2 436	2 211	4 647
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	211	219
Retraités percevant les deux à la fois	73	880	953
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,9%	7,0%	7,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.